

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 mai 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 11 mai à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 5 mai 2023.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, Mme DE SOUSA, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés : Mme LEPONT, M. LAJOINIE, M. BACHELIER, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. QUINCHE, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER et M. ADNOT. Mme LEPONT, M. LAJOINIE, M. BACHELIER, M. MONTIER, Mme DA SILVA et Mme LEMAIRE ayant respectivement donné pouvoir à Mme GUERITTE, M. HEWAK, Mme BARCELO, M. AGRAPART, Mme CHARPENTIER et M. LOUIS

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Subventions municipales 2023

SV/N° 2023 - 05 – 01

M. Agrapart, Adjoint au Maire, présente les propositions de subventions au titre de 2023.

En préambule, il précise que :

- la Ville met gratuitement à la disposition des associations sézannaises les salles nécessaires à leurs activités, de même que les structures notamment sportives, telles que les stades par exemple, les courts de tennis, etc
- de même, la Ville ne répercute pas sur les associations le coût des personnels qui assurent l'entretien et le fonctionnement de ces locaux et équipements
- en outre, la Ville met aussi gratuitement à la disposition des associations, lorsqu'elles organisent des manifestations, tournois ou compétitions exceptionnelles ou de grande ampleur, les personnels, équipements et matériels nécessaires
- la Ville apporte un soutien logistique pour l'organisation du Forum des Associations
- enfin, la Ville accorde désormais une aide de 20 € par enfant de 4 à 18 ans inscrit dans une association sportive sézannaise ; si un enfant est inscrit dans plusieurs associations sportives, l'aide est valable pour chaque inscription.

M. le Maire ajoute que la Ville continue à se montrer active dans son soutien aux associations, comme elle le fait depuis de très nombreuses années. Elle poursuit d'ailleurs son action en ce domaine malgré la crise actuelle, qui se traduit notamment par une flambée des prix de l'énergie, et alors même que les recettes de la Ville se resserrent, notamment en raison de la baisse de la DGF qui a diminué de plus de 50 % en un peu plus de 10 ans.

En exercice : 27
Présents : 17
Pouvoirs : 6

Si le Conseil Municipal veut bien confirmer les propositions qui lui sont faites ce soir, le montant total des subventions sera plus élevé cette année que les années précédentes. M. le Maire souligne qu'il souhaite vivement que toutes les associations se rendent compte des efforts de la Ville et ne considèrent pas comme un dû l'aide que la Ville leur accorde ; les subventions ne doivent en effet pas être considérées comme un apport automatique, et il serait bon que les associations qui disposent d'économies conséquentes évitent de réclamer systématiquement une subvention à la Ville.

M. Agrapart détaille ensuite les tableaux des subventions.

Considérant que Mme Françoise Charpentier est membre exécutif de "L'École de Musique" et de "L'association Jardins partagés", Mme Chantal Barcelo de l'antenne locale du "Secours populaire français", Mme Catherine Lepont de "L'association Jardins partagés", M. Jean-François Thuillier du "Tennis Club Sézannais" et Mme Marie-France Basselier de "Ma dynamique locale"-

Après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants,

article 1 - décide d'accorder les subventions municipales suivantes au titre de 2023 :

Associations sportives :

- Aéro-Club Sézannais	4 530€ (dont 2 530 € au titre du B.I.A.)
- ASCS	800 €
- Badminton Club de Sézanne	500 €
- Bushido Karaté	1 525 €
- Elan Sportif (L')	950 €
- Judo Club Sézannais	2 140 €
- Noquette (La)	300 €
- Rapière (La)	2 000 €
- Rugby Club Champenois Sézannais	1 220 €
- Sézannaise (La)	1 000 €
- Sézanne Tennis de Table	500 €
- Sés'A Sup	800 €
- Sporting Club Sézannais	30 000 €
- Tennis Club Sézannais	1 560 €
- U.S.S. Basket	6 000 €
- Vol Indoor	200 €

Associations culturelles :

- Association portugaise sézannaise	300 €
- CASES	9 000 €
- École de Musique	23 500 €
- Festival Baroque de Sézanne	6 000 €
- IUTL	2 200 €
- Lire et faire lire	500 €
- Orchestre d'Harmonie de Sézanne	4 200 €

Associations diverses :

- ADPEP 51	300 €
- A.F.M. (téléthon)	470 €
- A.S.O.M.P.A.E.I.	2 000 €
- Centre de santé infirmier Bon Secours	1 300 €
- Banque alimentaire	3 000 €
- Conciliateurs de Justice (Assoc. Marnaise)	250 €

- Croix-Rouge Française	2 500 €
- Foyer Française de Sales Aviat	500 €
- IME	750 €
- PISTE	18 000 €
- Prévention Routière	200 €
- Secours Catholique	1 000 €
- Secours Populaire	1 000 €
- Sés'Aide	1 000 €
- Souvenir Français	200 €
- Vie Libre	250 €

article 2 – décide d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- ALMÉA	260 €
<i>(formations en apprentissage – 4 jeunes Sézannais concernés – 65€ x 4)</i>	
- Ami's soins	2 000 €
<i>(achat d'animaux)</i>	
- RCCS	1 800 €
<i>(30 ans du Club)</i>	
- ULM Club	2 000 €
<i>(formation d'un instructeur et création d'un local pour la formation)</i>	
- La Pétanque Sézannaise	3 500 €
<i>(tenues officielles et nombre d'adhérents en hausse significative – x3 en 2 ans)</i>	
- Élan Sportif	3 300 €
<i>(achat d'une piste d'acrobaties)</i>	
- De A à Jeux	150 €
<i>(achat de jeux)</i>	
- Sés'idées	880 €
<i>(achat de matériels divers)</i>	
- EICLAS	500 €
<i>(prise en charge des frais de déplacement d'auteurs)</i>	
- Orchestre d'Harmonie de Sézanne	1 362 €
<i>(révision d'instruments)</i>	
- ECEP51	1 000 €
<i>(communication)</i>	
- Ma Dynamique Locale	3 000 €
<i>(aide à l'achat d'une découpeuse laser)</i>	
- Le jardin partagé des Cordeliers	200 €
<i>(achat de plantes)</i>	
- Confrérie Saint Vincent	60 €
<i>(achat de verres)</i>	
- Rire et Compagnie	250 €
<i>(acquisition de matériel)</i>	

- CEPS <i>(publication d'une revue spéciale)</i>	1 500 €
- Séz'A Sup <i>(achat de kits d'ouverture de voie)</i>	1 800 €
- Vol Indoor <i>(acquisition d'un avion école)</i>	400 €
- Tennis Club de Sézanne <i>(fluides au titre de 2022)</i>	6 332 €

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK